CONVENTION CLARTÉ

Juillet 2026

PARTICULIERS

VOTRE BANQUE AU QUOTIDIEN

Recueil des prix des principaux produits et services.

Crédit Mutuel

LE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN S'ENGAGE DURABLEMENT À VOS CÔTÉS

Au Crédit Mutuel Océan, nous tenons à vous offrir une information claire et transparente sur nos tarifs.
C'est pourquoi nous vous adressons cette brochure appelée Convention Clarté. Elle reprend les conditions « standard » applicables à partir du 1er juillet 2026, aux produits et services souscrits ou en gestion « à la carte » hors conditions préférentielles liées à votre offre groupée de services. Elle est disponible tout au long de l'année dans votre agence ou consultable sur **www.cmocean.fr.**

LA BANQUE QUI CHOISIT DE RESTER LÀ

Dans un souci de toujours mieux vous accompagner, nous faisons le choix de rester au plus près vous en maintenant nos agences sur le territoire. Et, pour améliorer continuellement la qualité de nos services, votre conseiller est au plus près de vous pour répondre à vos besoins et à vos projets.

Être là, signifie faire le choix de la proximité et de l'humain à votre service.

Nous vous encourageons à le contacter pour toute question.

LA CONVENTION DE COMPTE

La transparence et la clarté de nos services passent aussi par la Convention de Compte. Ce contrat précise le fonctionnement au quotidien de vos comptes de dépôt :

- les modalités d'ouverture, de transfert et de clôture ;
- les produits et services liés à ce compte et dont vous bénéficiez ;
- les procédures et traitements des incidents de fonctionnement ainsi que leur facturation.

Vous pouvez la retrouver dans votre Agence ou sur notre site Internet **www.cmocean.fr.**

PRIX ET TVA

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication. Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur. Le taux de change des opérations en devise inclut la marge commerciale du Crédit Mutuel. Les tarifs présent dans ce dépliant sont par opération, hors offre groupée de services (package), hors promotion ou tarif spécifique (sauf indication contraire)

LÉGENDE

- Ce pictogramme signifie que le produit ou service est gratuit, réduit ou accessible à prix avantageux dans le cadre de notre offre groupée, Eurocompte.
- Ce pictogramme signifie que le produit ou service est gratuit, réduit ou accessible à prix avantageux dans le cadre de notre offre groupée, Eurocompte Jeunes.
- Ce pictogramme identifie les produits et services qui facilitent la gestion de votre budget.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 6

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 7

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en Agence

BANQUE À DISTANCE 8

Service de banque à distance
Système d'alerte
Solution d'identification forte

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 8

Cartes
Virements
Prélèvements / TIP SEPA
Chèques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 13

Eurocompte
Eurocompte Duo's
Connect
Cap Transat
Services Bancaires de Base (SBB)
Crédit Mutuel Facil'Accès
Prestations de base

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 15

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement
Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 16

Découvert en compte
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers
Engagement par signature (Cautions bancaires)
Autres prestations liées à l'ensemble des crédits
Garanties sur crédits

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 18

Épargne bancaire
Placements financiers
Bilan patrimonial

IMMOBILIER 19

Offre Immobilière
Offre Partenaire IMMO

SUCCESSION 19

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 20

OFFRE AUTOMOBILE 20

OFFRE TÉLÉPÉAGE 20

TÉLÉPHONIE ET BOX 20

SPÉCIAL JEUNES 21

Tarifs spécifiques jeunes moins de 26 ans
Eurocompte Jeune 18-28 ans
Connet Origine 10-17 ans
Avantages ABROAD

RÉSOUDRE UN LITIGE 24

GÉREZ VOS COMPTES EN TOUTE AUTONOMIE SUR L'APPLI OU SUR LE WEB !

Depuis notre site Internet ou notre application, profitez de tous les services de votre banque !

Accessible depuis un smartphone, un ordinateur ou une tablette, votre accès de banque à distance vous offre :

DES SERVICES AU QUOTIDIEN

- Effectuez vos opérations courantes : consultation et gestion de vos comptes, virements, opposition carte ou chéquier, modification de votre plafond carte…
- Prenez contact avec votre Conseiller grâce à la messagerie sécurisée et accédez directement à son agenda pour prendre rendez-vous.

Même à distance, gardez le contact grâce au rendez-vous vidéo.

- Sécurisez vos opérations : activation/désactivation des paiements Internet, achat en ligne via Payweb Card (carte de paiement virtuelle).

UNE GESTION EN TOUTE AUTONOMIE

- **Déclarez** et suivez vos sinistres auto (e-constat sur smartphone) et habitation.
- **Simulez :** crédit[1], épargne, assurance.
- **Obtenez** un devis assurance (habitation, auto...).
- **Souscrivez en ligne.**
- **Simulez et visualisez** vos remboursements de santé.
- **Transmettez vos justificatifs** de frais de santé grâce à l'application : photographiez et envoyez-les, afin de vous faire rembourser.
- **Téléchargez vos documents utiles** : vos attestations assurances scolaires ou responsabilité civile, votre carte de tiers payant santé…

Et bien plus encore !
Téléchargez l'application et retrouvez les principales fonctionnalités de votre accès de banque à distance.

(1) Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

COMMENT TRANSFÉRER VOS COMPTES AU CRÉDIT MUTUEL ?

Avec **Transfert Facile Crédit Mutuel**, vous profitez du service de mobilité bancaire automatisé et gratuit[1]. Vous nous confiez les démarches nécessaires au changement de vos domiciliations bancaires vers votre nouveau compte : au Crédit Mutuel, on s'occupe de tout !

Bon à savoir Vous pouvez aussi tout gérer en ligne !

(1) Conformément à la réglementation.

PAIEMENT CARTE ET RETRAIT À L'ÉTRANGER

Avec votre carte internationale*, tous vos paiements ou retraits à l'étranger sont **GRATUITS**[2], quel que soit le pays.

*CB Mastercard Gold, CB Visa Premier, CB Mastercard World Elite ou CB Visa Infinite.

(2) Hors frais applicables par la banque étrangère.

CRÉDIT MUTUEL PAY - WERO

Téléchargez l'application Crédit Mutuel Pay, et retrouvez les fonctionnalités suivantes :

- Payer sans contact avec votre smartphone
- Envoyer de l'argent avec Wero (virement instantané)

Crédit Mutuel Pay WERO

PILOTEZ, EN TOUTE AUTONOMIE, TOUS VOS PROJETS LIÉS À VOTRE LOGEMENT

NOUVEAU

Réalisez vos simulations de crédit immobilier personnalisées, créez votre projet et soyez informé de toutes étapes qui le constitue. Telle est la promesse de cet espace «simulation et souscription» mis en place sur notre site et notre application.

En toute autonomie, vous accédez à vos informations et surtout vous pouvez les partager avec votre conseiller.

Un espace créé pour vous qui vous offre tout l'univers du logement en quelques clics !

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement) Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services Eurocompte (package) et hors promotion ou tarif spécifique.

• **Abonnement au service de banque à distance CMUT Direct Basis** (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	**GRATUIT**
• **Top Infos**[1]	
• Abonnement offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail (10 alertes par mois) Soit, pour information : 20,40 € par an	1,70 € par mois
• Alerte supplémentaire	0,25 € par opération
• **Tenue de compte**[2] Soit, pour information : 20,04 € par an	1,67 €[3] par mois
• **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale)	
• à débit immédiat	48,50 € par an
• à débit différé	48,50 € par an
• à autorisation systématique	38,80 € par an
• **Retrait d'espèces** (cas de retrait en euro dans la zone euro[4] à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	NON FACTURÉ
• **Assurance perte ou vol des moyens de paiement**	
• ASSUR CARTE	26,00 € par an
• **Virement SEPA**[4] **occasionnel**	
• En Agence, vers un compte domicilié au Crédit Mutuel Océan	**GRATUIT**
• En Agence, vers un compte domicilié dans une autre banque, par virement	4,00 € par opération
• Par Internet	**GRATUIT**
• **Prélèvement SEPA**[4]	
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA[4]	**GRATUIT**
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[4]	**GRATUIT**
• **Commission d'intervention** (avec un plafond de 80 € par mois)	8,00 € par opération

(1) Sous réserve de détention d'un abonnement CMUT Direct. (2) Compte en euro ou en devise. (3) Support dématérialisé. Si envoi de vos extraits de compte, courriers et autres documents sur support papier : 2,57 € par mois, soit pour information 30,84 € par an. (4) Liste des pays de la zone Euro et zone SEPA : Voir p.10.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou sur un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
• **Ouverture de compte**	**GRATUIT**
• **Frais de transfert de compte courant**	**GRATUIT**(1)
• **Frais de clôture de compte**	**GRATUIT**(1)
• **Désolidarisation de compte joint**	30,00 €
• **Transfert Facile** (Service d'aide à la mobilité bancaire)	**GRATUIT**(1)
• **Services Bancaires de Base (SBB)**(2)	**GRATUIT**(1)

RELEVÉS DE COMPTE	Par Internet	Postal
• **Envoi de relevés de compte**		
• 1er relevé du mois	**GRATUIT**(1)	
• Relevé supplémentaire dans le mois (autre périodicité ou autre adresse)	**GRATUIT**	1,25 €
• **Duplicata d'un relevé de compte**		5,45 €
• **Restitution d'opérations** (papier, fichiers Excel, PDF)		
• Min. de perception (soit 272 lignes maximum)		5,45 €
• La ligne d'opération supplémentaire		0,02 €
• **Relevé annuel des frais**(3)		**GRATUIT**(1)

TENUE DE COMPTE	
• **Tenue de compte**(4)	☑ 1,67 €(5) par mois
• **Frais de tenue de compte inactif** (au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)	30,00 €(6) /an

SERVICES EN AGENCE	
• **Délivrance d'une attestation**	7,65 €
• **Frais de recherche « Client inconnu à l'adresse »**	30,00 €
• **Frais de recherche documents**	
• Recherche simple (moins de 1 an)	10,30 €
• Recherche complexe (selon origine et antériorité)	Sur devis
• **Frais de location de coffre-fort** (assurance 40 000,00 € comprise) Selon volume	À partir de 89,30 € /an
• **Change manuel**	Commission incluse dans le cours
• Achat et vente de devises	

(1) Conformément à la réglementation. (2) les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D 312-5-1 du Code Monétaire et Financier. (3) Relevé des frais prélevés sur votre compte durant l'année civile au titre des produits et services dont vous bénéficiez, conformément à la Directive Européenne sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement (2014/92/UE). (4) Compte en euro ou en devise. (5) Support dématérialisé. Si envoi de vos extraits de compte, courriers et autres documents sur support papier : + 0,90 € par mois. (6) Dans la limite du solde créditeur. Gratuit pour les mineurs.

BANQUE À DISTANCE*

SERVICE DE BANQUE À DISTANCE

Abonnement au service de banque à distance permettant de gérer ses comptes via Internet (depuis un ordinateur ou l'application mobile Crédit Mutuel).

• **CMUT Direct Basis** : Service distant minimum, consultation et virements entre vos comptes	**GRATUIT**
• **CMUT Direct** : Service distant complet dont opérations externes[1] et bourse (fonctions en p.4).	2,70 € par mois

SYSTÈME D'ALERTE

• **Top Infos**[2]	1,70 € par mois
• Abonnement offrant 10 alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail	
• Alerte supplémentaire	0,25 €

SOLUTION D'AUTENFICATION FORTE

• **Confirmation mobile**[3]	**GRATUIT**
• **Licence DIGIPASS** (par licence)	29,00 €

* Hors coût d'abonnement auprès du fournisseur d'accès Internet. (1) Opérations externes : opérations autres que celles effectuées entre vos comptes. (2) Sous réserve de détention d'un abonnement CMUT Direct. (3) Sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite Crédit Mutuel.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Tarifs annuels, hors offre groupée de services (package), hors promotion, tarif spécifique ou indication contraire.

• **Carte de retrait**	
• CB Cirrus[1]	32,60 €
• Carte Vie Quotidienne (sans code, destinée aux majeurs protégés)	17,55 €
• Carte de retrait Livret Bleu, LDDS Fidélité	12,80 €
• **Carte de débit** (carte de paiement à autorisation systématique)	
• CB Mastercard On line[1] ou CB Mastercard Connect	38,80 €
• CB Mastercard Vie Quotidienne (avec code, destinée aux majeurs protégés)	37,55 €
• **Carte de débit** (carte de paiement international à débit immédiat ou à débit différé)	
• CB Mastercard[1] ou CB Visa Classic[1]	48,50 €
• CB Mastercard Access[1] ou CB Mastercard aKP la[1]	54,70 €
• CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	134,00 €
• CB Mastercard World Elite	312,00 €
• CB Visa Infinite	342,00 €

(1) Demi-tarif pour la deuxième carte sur un même compte.

	Cartes Premium et Prestige[1]	Autres Cartes
• Paiement par carte (carte émise par la banque)		
• En France[2] et dans la zone EEE[3][4]	**GRATUIT**	
• Hors zone EEE[3]	**GRATUIT[4]**	2,10 € par paiement
• Retrait d'espèces par carte		
• DAB[5] Crédit Mutuel ou CIC ou Cash Services	**GRATUIT**	
• DAB[5] des autres banques en France[2], dans la zone EEE[3][4] et banque Desjardins au Canada	**GRATUIT[6]**	
• DAB[5] des autres banques hors zone EEE[3]	**GRATUIT[4][6]**	6,30 € par retrait
• Point relais Crédit Mutuel Océan	**GRATUIT**	
• Gestion des cartes		
• Supplément pour cartes Certizen[7][8]		12,00 €
• Supplément pour opérations cartes en temps réel[8]		☑ 6,00 €
• Service Payweb Card[8][9] (numéros virtuels de carte de paiement)		**GRATUIT**
• Choix du visuel de la carte (pour chaque nouveau visuel et par an)		☑ 4,00 €
• Frais de refabrication d'une carte[10]		☑ 13,10 €
• Frais de refabrication d'une carte ou délivrance d'un code confidentiel[11] (en urgence)		Nous consulter
• Réédition d'un code confidentiel		6,65 €
• DIGIPIN[9] (service de consultation du code de la carte)		**GRATUIT[12]**
• Envoi d'une carte en recommandé avec AR		Frais postaux en vigueur
• Crédit Mutuel Pay (application de paiement mobile) voir p.5		**GRATUIT**
• Service E-Retrait Retrait sans carte à un distributeur automatique de billet Crédit Mutuel ou CIC ou Cash Services[9][13] (max. 2 par mois et 4 par an)		**GRATUIT**
• Service E-Dépôt Dépot sans carte dans un dépôt Crédit Mutuel ou CIC ou Cash Services[9][13] (max. 2 par mois et 4 par an)		**GRATUIT**

(1) Cartes Premium : CB Mastercard Gold et CB Visa Premier. Cartes Prestige : CB Mastercard World Elite et CB Visa Infinite. (2) France et Guadeloupe, Guyane Française, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française), Wallis et Futuna. (3) EEE, Espace Economique Européen : voir liste des pays p.10. (4) Pour les opérations libellées en devise dans l'Espace Economique Européen, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.cmocean.fr. (5) DAB, Distributeur Automatique de Billets. (6) Hors frais applicables par la banque étrangère. (7) Carte disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). (8) Sous réserve de détention d'une carte bancaire éligible au service. (9) Utilisation sous réserve de détention d'un abonnement CMUT Direct (10) Gratuit suite mise en opposition pour motif Perte ou Vol. (11) Forfait de traitement prioritaire pour la fabrication et l'acheminement de la carte et/ou du code, quelle que soit la zone géographique. (12) Sauf majeurs protégés. (13) Vous avez oublié votre carte bancaire et vous avez besoin de retirer ou déposer des espèces ? Votre enfant ou un proche se trouve à court d'argent à l'autre bout de la France ? Les services E-Retrait et E-Dépôt peuvent vous dépanner 24 heures sur 24. Avec ces services, un retrait ou un dépôt sans carte est possible, soit par vous, soit par un proche, sur tous les distributeurs Crédit Mutuel ou CIC ou Cash Services à partir d'un numéro à usage unique délivré sur CMUT Direct.

LA ZONE SEPA, L'ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT EN EURO

À titre indicatif, situation au 01-03-2026.

La zone SEPA est constituée de 41 pays (les 27 pays de l'Union Européenne + 3 pays de l'Espace économique européen (EEE) + 11 pays hors EEE auxquels le champ d'application géographique a été étendu.

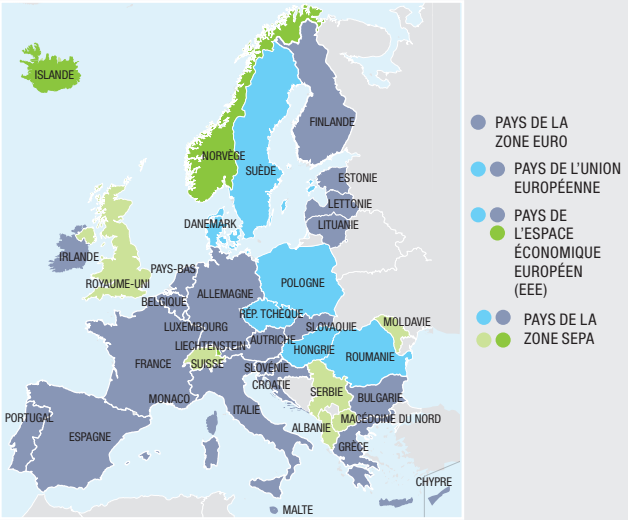

SEPA (Single Euro Payments Area) : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Gibraltar, Jersey, Guernesey, Ile de Man), San-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

La réglementation européenne a défini le cadre juridique des services de paiement au sein de l'EEE et introduit une harmonisation des moyens de paiement (en euro) uniformisant le virement et le prélèvement sur l'ensemble de la zone SEPA.

Pour être éligible SEPA, un virement doit respecter les conditions suivantes : être libellé en euro, être opéré au sein de la zone SEPA, être de nature ordinaire (non urgent/express), être obligatoirement en frais partagés (option « SHA »), permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number - Identifiant international d'un compte) du bénéficiaire.

La seconde Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE », tous les ordres émis et reçus avec option « BEN » (ensemble des frais à la charge du bénéficiaire) ou « OUR » (ensemble des frais à la charge de l'émetteur du virement), seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE » (1)(2)(3).

(1) Sauf pour la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Ile de Man, San-Marin, la Principauté d'Andorre et la Cité du Vatican. (2) Frais SHARE : voir les autres options renvoi (4 page 11). (3) Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter les commissions et frais imposés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière. Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de Banque à Distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 8).

VIREMENTS

	En Agence	Par Internet[1]
• Virement occasionnel SEPA[2] (standard ou instantané)		
• Émission d'un virement via Wero[3]		**GRATUIT**
• Émission d'un virement vers un compte domicilié au Crédit Mutuel Océan	**GRATUIT**	
• Émission d'un virement	4,00 €	**GRATUIT**
• Réception d'un virement	**GRATUIT**	
• Autre virement occasionnel non SEPA[4]		
• Émission d'un virement non SEPA (en euro ou devise)	22,90 €[5]	18,90 €[5]
• Change sur virement non SEPA émis	Taux de change en vigueur au moment de l'opération[6]	
• Réception d'un virement en euro non SEPA	14,45 €	
• Réception d'un virement en devise (autres que l'euro)	26,25 €[5]	
• Prestations annexes (frais supplémentaires)		
• Options frais OUR, sur demande expresse du donneur d'ordre (tous les frais du Crédit Mutuel Océan, de la banque du bénéficiaire et des correspondants éventuels, sont à la charge du donneur d'ordre)	Selon frais réels	
• Frais par virement occasionnel incomplet[7]	21,25 €	
• Frais de rejet d'un virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	8,15 €	
• Virement permanent en euro (standard ou instantané)		
• Vers un compte domicilié Crédit Mutuel Océan	**GRATUIT**	
• Vers un compte domicilié auprès d'une autre banque		
• Frais de mise en place	12,00 €	**GRATUIT**
• Frais de modification	8,15 €	**GRATUIT**
• Frais par virement permanent SEPA	**GRATUIT**	
• Frais par virement permanent non SEPA	Voir "Virement occasionnel non SEPA"	

(1) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct et hors frais d'abonnement banque à distance et hors coût du fournisseur d'accès Internet. (2) Virements libellés en euro, à destination des pays de la zone SEPA permettant un traitement automatisé grâce au BIC-IBAN du bénéficiaire et effectués en frais partagés (SHARE : les frais sont partagés entre l'émetteur et le bénéficiaire). (3) Disponible dans l'application de paiement mobile Crédit Mutuel Pay, plus d'information p.5. (4) Frais « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. « SHA » est l'option retenue par défaut. Frais « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement (ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant). Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité. Frais « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement. (5) Tarif pour un virement compris entre 0 € et 50 000 €, effectué en frais partagés (SHARE). Autres virements ou dates de valeur, nous consulter en Agence. (6) Le taux de change est appliqué lorsque le virement est effectué entre deux comptes tenus dans des devises différentes. (7) Les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont absentes ou incorrectes.

PRÉLÈVEMENTS / TIP SEPA	
• **Frais de mise en place d'un prélèvement SEPA**	**GRATUIT**
• **Frais par paiement d'un prélèvement SEPA**	**GRATUIT**
• **Opposition / Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA**	**GRATUIT**(1)
• **Gestion des créanciers autorisés ou interdits**	**GRATUIT**(1)
• **Émission d'un prélèvement SEPA**(2)	0,30 €
• **Demande d'attribution d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) à la Banque de France**	40,00 €
• **Titre interbancaire de paiement** (frais par paiement d'un TIP SEPA)	**GRATUIT**

(1) Conformément à la réglementation. (2) Nécessite la détention d'un numéro ICS et de l'option gestion de prélèvement dans CMUT Direct facturée 5,00 € par mois.

CHÈQUES		
• **Frais d'envoi de chéquier/carnet de bordereaux de remises** (par envoi)		
• En courrier simple (envoi non sécurisé)		**GRATUIT**
• En lettre suivie premium/recommandé AR premium		Frais postaux en vigueur
• Supplément par commande en Agence		2,55 €
• **Frais de destruction de chéquier/carnet de bordereaux de remises** (par chéquier ou par carnet)		5,40 €
• **Frais d'émission d'un chèque de banque**		15,20 €
• **Frais de recherche et d'édition d'une copie de chèque**		7,93 € par chèque
	En Agence	**Par Internet**(1)
• **Frais d'opposition par l'émetteur** (en cas de perte ou de vol)		
• D'un chèque	17,30 €(2)	12,30 €(2)
• D'un chéquier	34,60 €(2)	29,60 €(2)
• **Frais par chèque rejeté** (voir partie irrégularités et incidents)		
• **Remise de chèque en euro payable en France**(3)		**GRATUIT**
• **Remise de chèque payable à l'étranger en euro ou en devise*** Sauf Bonne Fin (SBF) ou Crédit Après Encaissement (CAE)		
Commission d'encaissement (min. 21,60 € - Max. 139,70 €)		0,10%
+ Commission de change (min. 11,90 €)		0,05%
+ Commission supplémentaire pour CAE		12,60 €
+ Frais éventuels du correspondant		Frais réels

* Date de valeur : nous consulter.

(1) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct, hors frais d'abonnement banque à distance et hors coût du fournisseur d'accès Internet. (2) GRATUIT pour les détenteurs d'un SECUR 24/24 ou d'un ASSUR CARTE. (3) En Agence (via un automate de dépôt), ou sur un automate Crédit Mutuel ou CIC ou Cash Services.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

EUROCOMPTE

La cotisation mensuelle de l'offre groupée de services Eurocompte (support dématérialisé[1]) varie en fonction du type de carte choisi et des options sélectionnées.
Les tarifs indiqués ci-dessous concernent les formules commercialisées depuis le 1er juillet 2026. Si vous possédez une offre de services groupées Eurocompte Standard souscrite avant le 1er juillet 2026, renseignez-vous auprès de votre conseiller.

SERVICES INCLUS

- **Frais de tenue de compte**
- **Abonnement au service de banque à distance CMUT Direct**
- **Top Infos**
  Abonnement offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail. (10 alertes incluses) Voir p.8
- **Frais de refabrication d'une carte défectueuse** (1 fois par an)
- **Supplément pour opérations cartes en temps réel[2]**
- **Frais d'émission d'un chèque de banque** (1 par mois)
- **Frais de mise en place ou modification autorisation de découvert à durée indéterminée**
- **Autre avantage**
  - Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs[3] : 2,00 € / trimestre

	Cotisation	
	1re Carte	2e Carte(*)
Carte de retrait		
• CB Cirrus	6,84 €	1,25 €
Carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
• CB Mastercard On line	7,04 €	1,41 €
Carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé)		
• CB Mastercard ou CB Visa Classic	7,99 €	1,87 €
• CB Mastercard Access ou CB Mastercard aKP la	8,43 €	2,06 €
• CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	13,79 €	9,55 €
• CB Mastercard World Elite	27,01 €	22,77 €
• CB Visa Infinite	30,37 €	26,13 €

(*) Profitez en option d'une 2e carte à prix réduit dans votre Eurocompte

OPTIONS (Majoration de la cotisation Eurocompte)

Ces options vous permettent de personnaliser votre Eurocompte

	1re Carte	2e Carte(*)
Choix du visuel de la carte	0,33 €	0,33 €
Assurance perte ou vol des moyens de paiement		
• ASSUR CARTE	1,91 €	
Paiement en 3 Fois Voir p.17	0,40 €	
Protection Juridique Voir p.19	4,77 €	
BUDGET + Alimentation automatique entre comptes. Voir p.18	0,96 €	

(1) Si envoi de vos extraits de compte, courriers et autres documents sur support papier : +0,90 € par mois. (2) Sous réserve de détention d'une carte bancaire éligible au service. (3) Par mois si arrêté mensuel, soit 50% de réduction. Non prélevé si le montant des intérêts calculés est inférieur à 0,50 €.

NOS AUTRES OFFRES GROUPÉES

EUROCOMPTE DUO'S

Permets de disposer d'un nouvel Eurocompte au sein du même foyer

• **Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services**	À partir de 3,54 €

CONNECT

Réservée aux nouveaux clients pour l'ouverture d'un compte en ligne

• **Cotisation mensuelle pour un compte + une carte[1] + une Appli**	3,00 €

CAP TRANSAT

Réservée aux clients expatriés

• **Cotisation Mensuelle à l'offre groupée de services**	À partir de 21,90 €

SERVICE BANCAIRE DE BASE (SBB)

Imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312-1 et D312-5-1 du Code Monétaire et Financier).

• **Cotisation Mensuelle à l'offre groupée de services** Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virement SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, opérations de caisse, remise de chèques à l'encaissement, les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur Internet et retrait d'espèces dans l'UE et deux formules de chèques de banque par mois. Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4,00 € par opération et à 20,00 € par mois.	**GRATUIT**

CRÉDIT MUTUEL FACIL'ACCÈS

Offre aux personnes en situation de fragilité financière (Ensemble de services bancaires prévus par les articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier).

• **Cotisation Mensuelle à l'offre groupée de services** Un compte (ouverture, tenue et clôture), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique), le dépôt ou le retrait d'espèces aux guichets de la banque, des virements SEPA (au guichet ou à distance), dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité, 2 chèques de banque par mois, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), un abonnement offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail, relevés d'identité bancaire et un changement d'adresse par an. Plafonnement spécifique des commissions d'intervention (à 4,00 € par opération et à 20,00 € par mois) et plafonnement spécifique des frais d'incident de paiement (voir p.16).	1,00 €

(1) Carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique).

PRESTATION DE BASE

(Ensemble de services bancaires prévus par les articles L.312-1 II et D.312.5 du Code Monétaire et Financier).

• **Cotisation Mensuelle à l'offre groupée de services** Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (au guichet ou à distance), envoi mensuel d'un extrait de compte, remise de chèques à l'encaissement, prélèvements SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux GAB et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur Internet et retrait d'espèces dans l'UE.	3,50 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

• **Commission d'intervention** (max. 80,00 € par mois)	8,00 €
• Services Bancaires de Base[1] (SBB) (max. 20,00 €/mois)	4,00 €
• Personne en situation de fragilité financière[2] (max. 20,00 €/mois)	4,00 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• **Frais par saisie-attribution**	100,00 €
• **Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur** (max. 100,00 €)	10 % du montant dû au Trésor Public
• **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé**	13,20 €[3]

(1) Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier. (2) Détenteurs de l'offre Crédit Mutuel Facil'Accès dans le cadre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier. (3) Tarif pour chaque lettre. Deux lettres facturées au maximum sur une période de 30 jours glissants.

INCIDENTS DE PAIEMENT

• **Frais à la suite de notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques**	27,25 €
• **Présentation au paiement de chèque émis en période d'interdiction bancaire ou judiciaire**	**GRATUIT**
• **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision**	11,35 €

• **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision**[1]	
• Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
• Chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €
• **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision**	20,00 €[1][2]
• Services Bancaires de Base[3] (SBB)	10,00 €[2]
• Personne en situation de fragilité financière[4]	10,00 €[2]
• **Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire**	**GRATUIT**
• **Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque**	**GRATUIT**
• **Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision**	**GRATUIT**
PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES	
• **Plafonnement des Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte**[5]	
• Pour les clients éligibles à l'offre Crédit Mutuel Facil'Accès (au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier)	25,00 € par mois
• Pour les clients détenteurs de Crédit Mutuel Facil'Accès	20,00 € /mois et 200,00 € /an

(1) Plafond légal par opération rejetée. Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement. (2) Les frais ne peuvent excéder le montant du prélèvement rejeté. Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision sont gratuits en cas de représentation du même prélèvement. (3) Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier. (4) Détenteurs de l'offre Crédit Mutuel Facil'Accès dans le cadre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier. (5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERT EN COMPTE	
• **Frais de mise en place ou modification d'une autorisation de découvert à durée indéterminée donnant lieu à l'édition d'une offre de contrat de découvert** (max. 51,50 €)	☑ 2,00 %[1]
• **Frais de mise en place d'un plan d'apurement ou d'une facilité de caisse**	**GRATUIT**
• **Frais de mise en place d'un découvert provisoire** (max. 51,50 €)	2,00 %[1]

(1) Du montant accordé.

• Taux applicable aux dépassements Sauf accord particulier, taux plafond réglementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au JO, diminué de 0,05 %. Ce taux est fonction du solde débiteur moyen du compte sur la période séparant deux arrêtés.	
• Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs (par trimestre)[1][2][3]	4,00 €
CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
• Crédit amortissable	
• Frais de dossier en Agence	1,00 %[4]
• Frais de dossier sur Internet	0,50 %[4]
• Report échéance prêt « MODULCONSO »	20,40 €
• Modification durée, garanties, assurances (Min. 50,00 €)	0,50 %[5]
• Crédit renouvelable Passeport Crédit	
• Mise en place	**GRATUIT**
• Frais d'utilisation en Agence	0,50 %[6]
• Frais d'utilisation sur Internet	0,25 %[6]
• Paiement en 3 Fois Permet d'étaler en 3 fois ou de différer une dépense jusqu'à 300,00 €.	
• Cotisation	5,00 € /an
• Frais d'utilisation	**GRATUIT**
• Crédit renouvelable Etalis +	
• Mise en place	**GRATUIT**
CRÉDITS IMMOBILIERS	
• Frais de dossier (Min. 250,00 €)	1,00 %[7][8]
• Frais d'avenant portant modification(s) sur la durée ou les garanties[9] (Min. 200,00 €)	A partir de 1,00 %[5]
• Modulimmo (option modulation ou suspension dans le cadre des conditions contractuelles du prêt)	**GRATUIT**
ENGAGEMENT PAR SIGNATURE (Cautions bancaires)	
• Pour toute mise en place	Nous consulter
• Commission de risque annuelle	
• Perception semestrielle d'avance	Nous consulter
AUTRES PRESTATIONS LIÉES À L'ENSEMBLE DES CRÉDITS	
• Modification date d'échéance	8,35 €
• Modification compte de prélèvement (hors compte domicilié dans la même caisse)	15,70 €
• Frais de recherche et photocopie contrat de crédit	25,80 €
• Décompte de prêt	29,40 €[10]
GARANTIES SUR CRÉDITS	
• Constitution et gestion des actes	Nous consulter
• Frais de traitement de mainlevée de garantie (selon la garantie)	Nous consulter

(1) Ou par mois, si arrêté mensuel. (2) Suite à l'utilisation de votre facilité de caisse et/ou votre découvert, ou d'un découvert non autorisé, minimum appliqué si le montant des intérêts calculés sur un trimestre[1] est supérieur à 0,50 € et inférieur à ce forfait. (3) Non compris dans le TAEG selon la réglementation en vigueur. (4) Du montant accordé. (5) Sur capital restant dû. (6) Du montant débloqué. (7) Hors crédit réglementés. (8) Sur le montant total du prêt. (9) Autres éléments modifiés : nous consulter. (10) Sauf pour les crédits immobiliers dont l'offre a été émise à compter du 01-07-2016.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

• **Frais de tenue de compte d'épargne inactif** (au sens de l'article L312-9 du Code Monétaire et Financier)	30,00 €[1] par an
• **BUDGET +** Alimente automatiquement (si le solde du compte le permet) vos comptes d'épargne bancaire ou à l'inverse votre compte courant.	12,65 € par an
• **Transfert de PEL, CEL ou PEP vers établissement hors Crédit Mutuel ou CIC**	135,00 € par compte

PLACEMENTS FINANCIERS

FRAIS DE TRANSACTIONS

	En Agence	Par Internet[2]
• **Valeurs mobilières - Courtages***		
• Bourses France + Belgique et Pays-Bas		
• Ordres inférieurs à 2 000 €	0,80 %	0,50 %
• Ordres supérieurs à 2 000 €[3]		
- Les 10 premiers ordres	0,80 %	0,50 %
- Du 11e au 20e ordres	0,80 %	0,35 %
- À partir du 21e ordres	0,80 %	0,25 %
• Bourses étrangères[4]	0,80 %	0,50 %
• Minimum sur les comptes titres ordinaires	30,00 €	30,00 €
• **Autres titres financiers*[5]**		
• Organisme de Placement Collectif[6]		
• Gestion pilotée		**GRATUIT**
• Gestion libre		
- Souscription monétaires		**GRATUIT**
- Souscription obligataires		0,25 %
- Autre souscription		0,50 %
- Rachat		**GRATUIT**
• Autres instruments financiers[6]		Nous consulter

* Pour les PEA et PEA-PME, les frais sont soumis au plafonnement des frais visés dans le décret n°2020-95 du 5 février 2020.
(1) Dans la limite du solde créditeur. Gratuit pour les mineurs et pour les livrets réglementés. (2) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct et hors frais d'abonnement banque à distance et hors coût du fournisseur d'accès Internet. (3) Le comptage des ordres s'effectue sur 12 mois glissants. (4) Liste des pays disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (5) La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre Agence et sur www.cmocean.fr. (6) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.

CONVENTION DE COMPTE TITRES ET DE SERVICES[1]	
La convention de compte titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omnicanal.	
• **Frais sur l'encours**[2] (Mini. 7,50 €[3] / max. 104,60 €)	0,125 % par semestre
FRAIS DE GESTION DE PORTEFEUILLE	
• **Gestion pilotée titres** (Mini.15,00 €)	0,675 % par semestre
• **Comptes et portefeuilles gérés** Conseils d'un expert ou délégation pour la gestion de vos titres	Nous consulter
TRANSFERT VERS ÉTABLISSEMENT HORS CRÉDIT MUTUEL ET CIC*	
• **Par compte titres**	150,00 €
• **Par compte PEA ou PEA-PME** (Max.150,00 €)	
• Frais par ligne de titres cotés	15,00 €
• Frais par ligne de titres non cotés	50,00 €

* Pour les PEA et PEA-PME, les frais sont soumis au plafonnement des frais visés dans le décret n°2020-95 du 5 février 2020.
(1) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31/12 et au 30/06. (2) À l'exclusion des Parts Sociales B ou TCN (Titres de Créances Négociables) du Crédit Mutuel. (3) À l'exclusion des comptes titres investis uniquement en Parts Sociales B ou TCN du Crédit Mutuel. (4) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation des avoirs gérés au 31/12 et au 30/06. L'ensemble des tarifs applicables aux titres et à la bourse est présenté dans la fiche clarté « Tarification Titres et Bourse » disponible sur la page « Tarifs » de www.cmocean.fr ou auprès de votre Agence.

BILAN PATRIMONIAL	
• **Frais d'études**	A partir de 300,00 €

IMMOBILIER

OFFRE IMMOBILIÈRE	
• **Un accompagnement sur mesure par des experts, une gamme complète de services autour de l'immobilier neuf pour vous aider à construire votre patrimoine** (résidence principale, secondaire, locative).	Nous consulter
OFFRE PARTENAIRE IMMO	
• **Mise en relation d'un client Crédit Mutuel Océan vendeur d'un bien immobilier avec des agences immobilières partenaires.**	Nous consulter

SUCCESSION

• **Perception de frais de dossier sur l'actif détenu**[1]	
• inférieurs ou égaux à 5 965,00 €	**GRATUIT**
• supérieurs à 5 965,00 €[2]	1,00 %[3]
• **Assistance Démarche Décès** À vos côtés lors de la disparition d'un proche.	**GRATUIT**

(1) Base : valorisation des avoirs au jour du décès. (2) Dont plafond maximum sur les avoirs bancaires conformément à l'article D. 312-1-3 du code monétaire et financier. (3) GRATUIT pour les successions avec présence d'au moins un héritier en ligne directe descendante répondant aux critères d'exigibilité définis par la loi et pour les successions d'un défunt mineur.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Tarifs annuels, hors offre groupée de services (package), hors promotion, tarif spécifique ou indication contraire.

• **Assurance perte ou vol des moyens de paiement**	
• ASSUR CARTE	☑ 26,00 €
• SECUR 24/24[1]	Nous consulter
• **Assurance Appareils Nomades** (mobile, tablette, ordinateur portable.)	Nous consulter
• **Protection Juridique** Défense de vos intérêts en cas de litige	A partir de ☑ 90,06 €
• **Assurances Accidents de la vie**	Nous consulter
• **Plan/Accès Prévoyance**	Nous consulter
• **Plans Autonomie** Rente mensuelle en cas de dépendance	Nous consulter
• **Plan Obsèques** Préparez et anticipez sereinement vos obsèques	Nous consulter
• **Homiris** Défense de vos intérêts en cas de litige	Nous consulter
• **Assurances Auto, Habitation, Santé**	Nous consulter

(1) Ce produit n'est plus commercialisé.

OFFRE AUTOMOBILE

• **La commande, le financement (LOA, LLD ou crédit)** Entretien et assurance de votre véhicule	Nous consulter

TÉLÉPÉAGE

• **Uniquement les mois où vous utilisez votre badge**	A partir de 1,90 € /mois

TÉLÉPHONIE ET BOX

• **Des solutions téléphonie fixe et mobile adaptées pour toute la famille.**	Nous consulter

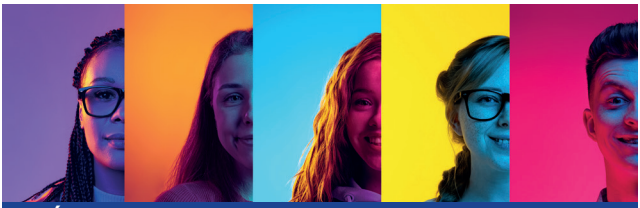

SPÉCIAL JEUNES

TARIFS SPÉCIFIQUES JEUNES MOINS DE 26 ANS

TENUE DE COMPTE

	Moins de 18 ans	Moins de 26 ans
• **Frais de tenue de compte**[1]	**GRATUIT**	1,67 €[2] par mois

SERVICE DE BANQUE À DISTANCE

Abonnement au service de banque à distance permettant de gérer ses comptes via Internet (depuis un ordinateur ou l'application mobile Crédit Mutuel)

• **CMUT Direct E-Jeunes** Service distant minimum, consultation et opération interne	**GRATUIT**	
• **CMUT Direct** Service distant complet, dont opérations externes[3] et bourse. Voir fonctions en p.4		**GRATUIT**

CARTES

• **Carte de retrait**		
• Carte de retrait Livret Bleu	**GRATUIT**	12,80 €*
• Carte de retrait LDDS Fidélité	12,80 €*	
• CB Cirrus	16,30 €*	32,60 €*
• **Carte de débit** (carte de paiement à autorisation systématique)		
• CB Mastercard On line ou CB Mastercard Connect	19,40 €*	38,80 €*
• **Carte de débit** (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé)		
• CB Mastercard ou CB Visa Classic		48,50 €*
• CB Mastercard Access ou CB Mastercard aKP la		54,70 €*
• CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier		134,00 €*

*Cotisation annuelle, hors promotion.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

• **Commission d'intervention** (max. 80,00 € par mois)	4,00 €

DÉCOUVERT EN COMPTE

• **Frais de mise en place ou modification**	**GRATUIT**

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

• **Prêt Permis à 1 € par jour**	
• Frais de dossier	**GRATUIT**

(1) Compte en euro ou en devise. (2) Support dématérialisé. Si envoi de vos extraits de compte, courriers et autres documents sur support papier : + 0,45 € par mois. (3) Opérations externes : opérations autres que celles effectuées entre vos comptes.

BON À SAVOIR
Lors de la souscription d'une première offre groupée de service destinée aux jeunes de moins de 28 ans, vous bénéficiez de 6 mois offerts la 1re année.

EUROCOMPTE JEUNE 18-28 ANS

La cotisation mensuelle de l'offre groupée de services Eurocompte Jeune (support dématérialisé[1]) varie en fonction du type de carte choisi et des options sélectionnées.

SERVICES INCLUS

- **Frais de tenue de compte**
- **Abonnement au service de banque à distance CMUT Direct**
- **Top Infos**
  Abonnement offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail (10 alertes incluses) Voir p.8
- **Frais de refabrication d'une carte défectueuse** (1 fois par an)
- **Supplément pour opérations cartes en temps réel[2]**
- **Frais d'émission d'un chèque de banque** (1 par mois)
- **Frais de mise en place ou modification autorisation de découvert à durée indéterminée**
- **Intérêts débiteurs sur 160,00 € de découvert** (pendant 7 jours)
- **Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs** voir p.17
- **Frais de dossier Crédit Conso pour Prêt Multiprojets**
- **Frais d'utilisation Crédit renouvelable Passeport**
- **Avantages Abroad** voir p.23

	Etudiant*	Actif**
	Cotisation mensuelle	
CARTE DE RETRAIT		
• **CB Cirrus**	2,29 €	4,10 €
CARTE DE DÉBIT (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
• **CB Mastercard On line**	2,40 €	4,21 €
CARTE DE DÉBIT (Carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé)		
• **CB Mastercard ou CB Visa Classic**	2,83 €	4,79 €
• **CB Mastercard Access ou CB Mastercard aKP la**	3,13 €	5,12 €
• **CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier**	6,49 €	8,05 €

* Sur présentation de la carte étudiant, certificat de scolarité ou carte nationale d'apprenti.
** Non étudiant, non scolarisé et non apprenti.

(1) Si envoi de vos extraits de compte, courriers et autres documents sur support papier : +0,45 € par mois. (2) Sous réserve de détention d'une carte bancaire éligible au service.

OPTIONS (Majoration de la cotisation Eurocompte jeune)		
Ces options vous permettent de personnaliser votre Eurocompte		
	1re Carte	2e Carte*
• Assurance perte ou vol des moyens de paiement		
• ASSUR CARTE	1,52€ /mois	
• SECUR 24/24[1]	Nous consulter	
• Choix du visuel de la carte	0,33 €	0,33 €
• Protection Juridique Voir p.20	4,77 €	
• BUDGET + Alimentation automatique entre comptes. Voir p.18	0,96 €	

(1) Ce produit n'est plus commercialisé.

CONNECT ORIGINE 10-17 ANS

Cotisation mensuelle de l'offre groupée de services CONNECT ORIGINE (support dématérialisé[1])

SERVICES INCLUS	
• Un compte + une carte[2] + une Appli + une assurance moyen de paiement + Avantages Abroad	2,00 €

AVANTAGES ABROAD (avec votre carte internationale)	
• Retraits d'espèces à un distributeur automatique[3][4] (dans la zone EEE) Voir carte p.10	**GRATUIT**
• + 4 retraits mensuels[3][4] (hors zone EEE) Voir carte p.10	**GRATUIT**
• Paiements carte quel que soit le pays	**GRATUIT**
• Un virement par mois effectué à partir de CMUT Direct vers un compte étranger[3][5] (en dehors de la zone SEPA en frais partagés (SHA)) Voir p.11	**GRATUIT**

(1) Si envoi de vos extraits de compte, courriers et autres documents sur support papier : +0,45 € par mois. (2) carte de paiement internationale à autorisation systématique. (3) Hors frais applicables par la banque étrangère. (4) Pour les opérations libellées en devise dans l'Espace Economique Européen, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.cmocean.fr. (5) Hors frais du correspondant.

RÉSOUDRE UN LITIGE

Pour toute demande portant sur la bonne exécution des contrats ou toute réclamation, le Crédit Mutuel met à votre disposition des interlocuteurs privilégiés à contacter :

■ VOTRE CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL, EN PREMIER LIEU

Via le formulaire de réclamation en ligne, par e-mail, par courrier, ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face,...) ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

■ LE SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE, EN SECOND LIEU

- Via le Formulaire simplifié, en ligne sur www.cmocean.fr
- Par courrier : Service Relations Clientèle - Crédit Mutuel Océan 34, rue Léandre Merlet, BP 17, 85001 La Roche-sur-Yon CEDEX
- Par téléphone : 02 51 47 53 00 (appel non surtaxé).

■ **LE MÉDIATEUR,** en tout état de cause, deux mois après l'envoi* de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

- via son site Internet www.lemediateur-creditmutuel.com
- ou par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel, 63, chemin Antoine Pardon, 69160 Tassin La Demi Lune.

Les coordonnées des autres Médiateurs sont précisées sur www.cmocean.fr et sur les conditions générales de Banque.

Le cachet de la poste faisant foi pour les réclamations adressées par voie postale.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE COMPTE

Tout projet de modification de la convention de compte de dépôt et/ou des autres produits et services est fourni sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. Si le client refuse la modification proposée, il peut résilier sans frais la convention de compte et/ou des produits et services concernés par la modification avant sa date d'entrée en vigueur (code monétaire et financier L.312-1-1 IV).

DATES DE VALEUR

Les dates de valeurs appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans votre Agence ou sur notre site Internet www.cmocean.fr.

www.cmocean.fr

Crédit Mutuel

Ce document est imprimé sur un papier respectueux de l'environnement.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan – Société anonyme coopérative de crédit à capital variable – RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015. Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr – ACM IARD SA, ACM Vie SA, MTRL, EPS, SERENIS ASSURANCES, MONDIAL ASSISTANCE - 34 rue Léandre Merlet BP 17 - 85001 La Roche-sur-Yon CEDEX Tél. 02 51 47 53 00 - Identifiant REP : FR233730_03JZTY.

Homiris, un service opéré par EPS (RCS Strasbourg n° 338 780 513), titulaire d'une autorisation administrative délivrée par le CNAPS le 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358, qui ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Crédit Mutuel distribue les offres de **Bouygues Telecom**. [37-39, rue Boissière – 75116 PARIS – SA au capital de 929 207 595,48 € RCS PARIS 397 480 930] et Bouygues Telecom Business-Distribution [1, rue les Enfants du Paradis 92100 Boulogne Billancourt, France, SAS au capital de 175 175 € - RCS NANTERRE 421 713 892].

Wero est un service fourni par EPI Company, Société Européenne (SE) au capital de 329 millions d'euros, siège social situé Rue de Ligne, 13, 1000 Bruxelles - Belgique, immatriculée au registre du commerce de Belgique sous le numéro 0755.811.726, autorisée par la Banque Nationale de Belgique en tant que prestataire de services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF – SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES SAS au capital de 39 000 000 euros. Siège social : 3 avenue du Stade de France, 93200 Saint-Denis, RCS BOBIGNY 915166045. Numéro TVA intracommunautaire : FR599151660 45.

Le badge télépéage Liber-T Fulli Nomade proposé par le Crédit Mutuel est un contrat de la Fulli filiale d'APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône), société anonyme au capital de 33 911 446,80 euros, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 016 250 029, dont le siège social est situé à Saint Apollinaire 21850, 36 rue du docteur Schmitt.

Crédits photo : CM, AdobeStock - Mars 2026. Réf. 777106. MUCMOCPA.

LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Tarification Titres et Bourse

(Conditions appliquées au 1er juillet 2026)

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Ce qu'il faut savoir . . .

Une facturation claire et adaptée

Pour vous permettre de gérer au mieux vos opérations sur instruments financiers et de passer vos ordres de bourse dans les meilleures conditions possibles, le Crédit Mutuel vous informe du coût des produits et services qui vous sont proposés. La tarification présentée s'applique aux comptes-titres ordinaires et aux Plan d'Épargne en Actions (PEA)/Plan d'Épargne en Actions destinés au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PEA-PME).
Pour plus de transparence et afin de vous accompagner vous trouverez en dernières pages des exemples chiffrés.

Frais liés au service fourni

Frais liés à la détention d'un PEA/PEA-PME ou d'un compte-titres (les Droits de Garde)

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (par exemple : paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Droits de garde	*Gratuit*

Frais relatifs à l'ouverture ou la clôture d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA/PEA-PME

Frais d'ouverture ou de clôture	*Gratuit*

Frais relatifs à la Convention de compte-titres et de services

La Convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal :

- Un conseiller dédié en Caisse.
- Le site de banque à distance accessible par le web et par l'application mobile (1).
- L'assistance de plateformes dédiées et accessibles du centre de métiers titres expert.

(1) Dans le cadre de votre service de banque en ligne et sous réserve du téléchargement de l'application gratuite Crédit Mutuel.

La banque à distance (web et application mobile), via un accès sécurisé, permet :

- Un accès aux pages dédiées à vos portefeuilles (valorisation, passage d'ordres, fiscalité, réponse aux opérations sur titres, participation à certaines introductions) ainsi qu'aux informations marchés (indices, palmarès, dépêches…).
- Un accès à des informations de qualité sur les marchés financiers via les dépêches, les fiches valeurs, un calendrier des opérations sur titres - OST, l'accès au « screener » (2) permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.
- Un accès aux cotations en temps réel pour les valeurs sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam).
- La mise en place gratuite d'alertes sur les cours (notifications, mails ou SMS) pour une gestion dynamique de votre portefeuille-titres.
- La création d'une liste de valeurs préférées pour un suivi facilité de vos valeurs.
- Le vote en ligne à certaines assemblées générales de société cotées.
- Un accès à une sélection d'organismes de placement collectif - OPC internes et externes au Crédit Mutuel O c é a n .
- Un parcours digital spécifique pour l'achat et la vente de valeurs non cotées.

Dans le cadre du rendez-vous annuel avec votre conseiller dédié, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé sur des produits ou des allocations sélectionnées en fonction de votre profil investisseur.

Les frais de la Convention de compte-titres et de services sont perçus tous les semestres selon la composition du compte-titres, du PEA ou du PEA-PME et sont calculés sur les seuls encours de titres détenus en fin de semestre précédent (30/06 ou 31/12). Ces frais ne sont pas déductibles du montant imposable de vos revenus mobiliers.

Frais de Convention de compte-titres et de services	
Clients	**Frais semestriels**
	Commission proportionnelle à l'encours du portefeuille (hors encours des parts sociales ou Titres de Créances Négociables ou SCPI ou GFV)
Personne physique	*0,125% (Minimum de 7,5 € - Maximum de 104.60€)*
Personne morale	*0,104% (Minimum de 25 €- Maximum de 209.11€)*

(2) Outil de sélection de valeur permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.

Frais relatifs aux transactions sur compte-titres et PEA/PEA-PME (coût ponctuel à l'opération)

Pour les PEA/PEA PME, ces frais sont soumis au plafonnement décrit dans le Code monétaire et financier.

Titres négociables et produits de bourse (actions, obligations, bons, droits, warrants, turbo…)

	Gestion libre	Gestion Conseillée*	Gestion Sous Mandat
Frais de transmission d'ordre de bourse			
Ordres Bourse Euronext (3) et hors Euronext (4) *(ordre exécuté, annulé ou échu)*	*Gratuit*		
Frais d'exécution			
Ordres passés au guichet (Euronext et hors Euronext)	*0,80%* *Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire hors Euronext*	*0,50%* *Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire hors Euronext*	*0,50%* *Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire hors Euronext*
Ordres passés via la banque à distance ***Ordres Bourse Euronext*** *- Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits)*	*0,50%*	*0,50%*	*Non concerné*
• ***Offre Fidélité bourse (incluse)*** *À partir du 11ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants*	*0,35%*	*0,35%*	
À partir du 21ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants	*0,25%*	*0,25%*	
Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur les frais de Bourse Euronext appliquée au 2ème ordre passé sur une même valeur suite à un achat-vente dans la journée et portant sur une même quantité de titres			
Ordres Bourse hors Euronext *- Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits)*	*0,50%* *Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire*	*0,50%* *Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire*	
Dates de valeur Euronext - *Achat, vente et vendu/acheté de titres au comptant*	*J*		
Dates de valeur hors Euronext - *Achat/vente de titres au comptant*	*J + 2 à J + 5 (en fonction du pays de négociation)*		

Si le pays de cotation de la valeur fait partie de l'Union Européenne, les frais liés aux transactions Bourse effectuées sur un PEA ou un PEA-PME sont plafonnés à :
- 0,50% du montant de l'opération pour un ordre saisi sur internet, via l'Espace client ou l'application mobile sans minimum de facturation.
- 1,20 % du montant de l'opération pour un pour un ordre saisi par tout autre moyen (téléphone ou courrier) ou en Caisse de Crédit Mutuel sans minimum de facturation.
Les différentes Taxes sur Transactions financières (TTF) sont exclues du plafonnement.
** Non commercialisé par le Crédit Mutuel Nord Europe*
(3) Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam).
(4) Allemagne, Angleterre, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, États-Unis.

Obligations et titres de créances négociables – réservé à la Gestion Conseillée / Gestion Sous Mandat	
Durée Inférieure à 2 ans	*0,05% du montant net*
Entre 2 et 5 ans	*0,10% du montant net*
Entre 5 et 10 ans	*0,30% du montant net*
Supérieure à 10 ans	*0,50% du montant net*

OPC – Organisme de Placement Collectif

	OPC Groupe et externes	
	Gestion libre	**Gestion Conseillée / Gestion Sous Mandat**
Frais d'entrée et de sortie	*Gratuit* *Hors frais acquis à l'OPC indiqués dans le document d'informations clés*	
Coûts de transaction à l'achat uniquement - **OPC monétaires** - **OPC obligataires** - **OPC autres** - **Investissements automatiques sur OPC**	 *Gratuit* *0,25%* *0,50%* *0,25%*	 *Gratuit* *Gratuit* *Gratuit* *Non concerné*

Parts sociales

Aucuns frais ne sont prélevés en cas de transaction (souscription ou remboursement).

EMTN – Euro Medium Term Note

	EMTN Groupe	EMTN externes (hors Groupe)
Droits d'entrée	*Néant*	*Néant*
Frais de transaction (prise d'ordre)	*Néant*	*Idem frais opération de bourse classique (voir tableau des titres négociables et produits de bourse)*
Frais de sortie anticipée	*Néant*	*Néant*

OST – Opérations sur Titres

Opérations sur titres	*Inclus*

Quelques exemples d'opérations sur titres inclus dans la convention de compte-titres et de services :

- Coupons
- Paiement de dividendes en actions (PDA)
- Versement de coupons sur valeurs étrangères
- Offre publique d'Achat (OPA – hors frais de bourse si nécessaire) / Offre publique d'échange (OPE)

- Augmentations de capital
- Attribution gratuite
- Exercice de bons
- Échange / fusion / Division
- Souscription publique
- Remboursement d'obligations en actions
- Liquidation
- Introduction en bourse
- Emprunt
- Mise au nominatif
- Restitution d'impôts sur dividende de source étrangère

Frais de change

En cas d'opération en devise avec un règlement espèces en euros, des frais de change pourront éventuellement être perçus. Les frais vous seront communiqués dans le devis de frais avant le passage d'ordre.

Autres opérations liées à l'Épargne Financière

Frais sur opérations	
Transfert sortant d'un PEA/ PEA PME/ comptes-titres hors Crédit Mutuel ou CIC	
– *Frais par ligne de titres cotés*	*15€*
– *Frais par ligne de titres non cotés*	*50€*
– *Maximum de perception par PEA/ PEA PME/ compte-titres*	*150€*
Frais de de réédition d'imprimé fiscal unique	*gratuit*
Intégration ou cession de titres non cotés en PEA/ PEA PME/ compte-titres, par ligne	*1,20% de la valeur de la ligne avec un maximum de 75€*
Frais de commission sur les opérations « or » *Certains frais complémentaires peuvent être facturés :*	*Courtage : 0,70% du montant de l'opération - minimum 15€* *Commission de service : 1,78% du montant de l'opération - minimum 17€* *Retours/retraits et transferts de matières détenues auprès des sociétés de transport de fond (à partir de 48€)* *Conditionnements spécifiques pour les pièces (à partir de 8 €)* *Production de nouveaux certificats sur lingots et lingotins (55€)*
*Taxe sur les transactions financières (**TTF**)* [5] ***À noter** : cette taxe vise certaines transactions financières. Elle a été mise en place par le gouvernement. La Banque n'est pas bénéficiaire de cette taxe.*	*0,30% du montant de la transaction*

(5) Instituée par la loi de finance rectificative de 2012, cette taxe s'applique depuis le 1er Aout 2012 sur les achats d'actions au comptant des sociétés Françaises présentant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'euros.

Frais indirects (gestionnaire/émetteur) liés aux produits financiers

Certaines valeurs génèrent des frais spécifiques liés à l'instrument financier (frais de gestion, frais d'entrée/sortie, coûts liés à la transaction, commission de surperformance, etc.)

	Parts sociales	Titres négociables en bourse (actions, obligations, bons, droits)	Produits de bourse (warrants, turbo…)	OPC	EMTN structurés Groupe
Frais de gestion (frais récurrents)	*Non Concerné*	*Non concerné*	*Non concerné*	*Ces frais réduisent la valeur liquidative du fonds et sont déduits de la performance affichée. Ils rémunèrent la Société de Gestion.*	*En fonction du sous-jacent, des frais de gestion peuvent s'appliquer*
Autres frais spécifiques	*Non concerné*	*Non concerné*	*Frais unique – Droit d'entrée/sortie**	*L'ensemble des frais sont consultables sur le document d'informations clés disponible sur le site internet creditmutuel.fr, (OPC Groupes)*	*EMTN Groupe : frais uniques à l'émission***

** Ces frais sont inclus dans le cours d'achat ou de vente.*

***Ces frais sont déjà intégrés dans le prix au moment de la souscription. Ils comprennent, entre autres, les frais de structuration, de distribution, juridiques, ainsi que ceux liés à la couverture et ceux inhérents à l'utilisation d'indices.*

Les rétrocessions

Lorsqu'un OPC ou un titre de créance (EMTN par exemple) est couvert par un accord de commercialisation, la Banque peut percevoir des rétrocessions de commissions de la part de la société de gestion ou de l'émetteur de l'instrument financier sans charge supplémentaire directe pour le souscripteur. Le montant des rétrocessions versées diffère selon le placement. Les frais seront communiqués dans le devis de frais au moment du passage d'ordre et indiqués sur le relevé de frais annuel.

Illustration des frais appliqués sur des exemples de portefeuilles titres sur la base d'une durée de détention de 1 an

1ère hypothèse :

A) Faible activité sur les marchés financiers : détention uniquement de parts sociales pour un montant de 10 000€

Nos frais	
Frais unique ou frais d'entrée	Néant
Frais de Convention de compte-titres et de service (6)	Néant
Coût de la transaction	Néant

(6) Forfait annuel et par compte-titres.

Frais indirects liés aux produits	
	PARTS SOCIALES
	€
Frais liés à l'instrument financier	Néant
Rétrocession	Néant

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 10 000€)
Frais liés au service fourni	Néant	Néant
Frais indirects liés aux produits	Néant	Néant
TOTAL des frais	Néant	Néant
Dont rétrocession	Néant	Néant

B) Faible activité sur les marchés financiers : détention de parts sociales et OPC

Client personne physique détenant un compte-titres de 10 000€ composé de :

- 5 000€ de parts sociales
- 5 000€ investis par exemple sur les OPC Actions CM-AM EUROPE VALUE (FR0000991770) et CM-AM EUROPE GROWTH RC (FR0010037341) à parts égales (soit 4 975,12€ investis).

Sur ce compte-titres, les 2 ordres de souscription sur les OPC sont exécutés annuellement.

Nos frais	
Frais de transaction sur OPC (7) les frais sont inclus dans le montant de l'investissement	24,88€ (0,5% des montants investis pour les deux OPC) Pour chaque OPC : 2 487,56€ x 0,5% = 12,44€
Frais de Convention de compte-titres et de services (8)	12,44€
Coût de transaction	Néant

Frais indirects liés aux produits		
	Parts Sociales	**OPC Groupe** (ces frais sont compris dans la valeur liquidative du fonds % appliqué sur le montant net investi)
	€	€
Frais liés à l'instrument financier	Néant	84,56

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 10 000€)
Total des frais liés au service fourni	37,32	0,37
Total des frais indirects liés aux produits	84,56	0,85
TOTAL des frais	**121,88**	**1,22**
Dont rétrocession (7)	62,19	0,62

(7) Le pourcentage appliqué peut être différent selon l'OPC.
(8) Frais proportionnels à l'encours par compte titres.

2ème hypothèse : activité moyenne sur les marchés financiers

Client Personne Physique détenant un compte-titres de 20 000€ composé de :
- 10 000€ d'OPC investis par exemple sur les OPC CM-AM EUROPE VALUE (FR0000991770) et CM-AM EUROPE GROWTH RC (FR0010037341) à parts égales (soit 9 950,24€ investis).
- 10 000€ investis en actions (non soumis à taxe sur les Transactions Financières - TTF)

Sur ce compte-titres, 2 ordres de souscriptions sur les OPC sont exécutés en passant par le conseiller et 2 ordres d'achat sur des actions Euronext de 5 000€ sont exécutés annuellement depuis la banque à distance sur le site créditmutuel.fr.

Nos frais		
Frais de Convention de compte-titres et de service (9)	49,88€	
	OPC groupe	**Actions**
	€	€
Frais de transaction (10) (11)	49,75€ (9 950.24€ investis x 0,5% = 49.75€) les frais sont inclus dans le montant de l'investissement	50,00€ (10 000 x 0,50%) les frais s'ajoutent au montant investi

(9) Frais proportionnels à l'encours par compte-titres.
(10) Le pourcentage appliqué peut être différents selon l'OPC.
(11) Pour l'ordre d'achat sur Euronext, le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet.

Frais indirects liés aux produits		
	OPC Groupe (ces frais sont compris dans la valeur liquidative du fonds. % appliqué sur le montant net investi)	**Actions**
	€	€
Frais liés à l'instrument financier	169,14	Néant

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 20 000€)
Total des frais liés au service fourni (12)	149,63	0,75
Total des frais indirects liés aux produits	169,14	0,85
TOTAL des frais	**318,77**	**1,59**
Dont rétrocession (12)	124,38	0,62

(12) Le pourcentage appliqué peut être différents selon l'OPC.

3ème hypothèse : activité soutenue sur les marchés financiers

Client Personne Physique détenant un compte-titres de 50 000€ investis en actions sur 5 valeurs Euronext (non soumis à la taxe sur les transactions financières TTF) de 10 000€ chacune.
Sur ce compte-titres, 20 ordres de 2 500€ sont exécutés annuellement sur les valeurs Euronext depuis la banque à distance sur le site internet créditmutuel.fr.

Nos frais	
Frais unique ou frais d'entrée	Néant
Frais de Convention compte-titres et de services (13)	125€
Coût de transaction (14) 10 premiers ordres 10 suivants les frais s'ajoutent au montant investi	Total des opérations réalisées 125€ (25 000€ x 0,50%) 87,50€ (25 000€ x 0,35%) 212,50€

(13) Frais proportionnels à l'encours et par compte-titres.

(14) Le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet Crédit Mutuel.

Frais indirects liés aux produits	
	Actions
	€
Frais liés à l'instrument financier	Néant

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 50 000€)
Total des frais liés au service fourni	337,50	0,67
Total des frais indirects liés aux produits	Néant	Néant
TOTAL des frais	**337.50**	**0,67**
Dont rétrocession	Néant	Néant

Pour les clients souhaitant être accompagnés dans la gestion de leur portefeuille (en compte-titres ou en PEA), il existe des offres de gestion (comme la Gestion Sous Mandat ou la Gestion Pilotée Titres*) et de conseil (la Gestion Conseillée*), avec une tarification spécifique.

Si vous n'avez ni le temps ni l'envie de le gérer vous-même, en signant un mandat de gestion, vous confiez à un professionnel des marchés financiers le soin de gérer à votre place votre portefeuille-titres.

Si vous souhaitez vous constituer un patrimoine financier tout en conservant la maîtrise de votre portefeuille titres, la Gestion Conseillée vous permet de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un conseiller dédié.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller pour en savoir plus.

Document non contractuel donné à titre d'information.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan – Société anonyme coopérative de crédit à capital variable – RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015. Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr – ACM IARD SA, ACM Vie SA, MTRL, EPS, SERENIS ASSURANCES, MONDIAL ASSISTANCE - 34 rue Léandre Merlet BP 17 - 85001 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02.51.47.53.00 - Identifiant REP : FR233730_03JZTY

DATES DE VALEUR STANDARD
DES OPERATIONS COURANTES
- PARTICULIERS -

Chaque opération est affectée d'une date de valeur. Son calcul s'effectue à partir de "J ", majoré ou minoré selon les cas d'un nombre de jours ouvrables (JO), ou calendaires (JC).

"J " est défini comme suit :
- date de règlement * : date afférente aux échanges financiers interbancaires
- date de traitement * : date d'éxécution par nos soins

* dans le cadre des heures limites

Ne sont pas considérés comme jours ouvrables, les samedis et dimanches, les jours fériés et les jours de fermeture des systèmes de paiement.

Opérations	Base de calcul "J " = date de …	+ / -
Moyens de paiement domestiques		
Espèces		
Retrait au guichet	traitement	
Versement au guichet	traitement	
Chèque		
émis	traitement	
remis	traitement	+1JO
impayé en retour	règlement	-1 JO
Chèque de banque		
émis	traitement	
remis	traitement	+1 JO
Virement		
émis		
unitaire	traitement	
permanent	traitement	
rejet de virement	règlement	
reçu	règlement	
Prélèvement	règlement	
Cartes		
Paiements et retraits		
carte à débit immédiat	débit en compte	
carte à débit différé	30 du mois (28 Février)	

Opérations sur titres		
Ordres de bourse France		
Achat	exécution	
Vente	exécution	+ 2 J ouvrés
Ordre de bourse étrangère		
Achat	règlement	
Vente	règlement	

Opérations	Base de calcul "J " = date de …	+ / -
Opérations à l'international		
Change manuel		
Achat de devises	traitement	
Vente de devises	traitement	
Encaissement - Export		
Virements		
sans change dans l' E.E.E.	règlement	
sans change hors E.E.E.	règlement	+ 1 JO
avec change	traitement	+ 2 JO
Chèque		
Crédit immédiat Sauf Bonne Fin	traitement	+ 4 à 10 JO selon pays
Crédit Après Encaissement		
sans change	règlement	+ 1 JO
avec change	traitement	+ 2 JO
Paiement - Import		
Virements		
sans change dans l'E.E.E.	traitement	
sans change hors E.E.E.	traitement	- 1 JC
avec change	traitement	- 1 JC
Chèque		
sans change	traitement	- 1 JC
avec change	traitement	- 1 JC

LES FICHES CLARTE

DESREPONSESCONCRETESAVOSQUESTIONS

OPERATIONS CARTES EN DEVISES

Frais de conversion en euro, exprimés en marge de pourcentage, sur les taux de référence de la Banque Centrale Européenne (BCE) Marges en vigueur au 01/01/2025

Ce qu'il faut savoir . . .

PRINCIPE

Vous réalisez une opération de paiement ou de retrait avec votre carte bancaire internationale dans une devise de l'Espace Économique Européen autre que l'euro. Pour être imputé sur votre compte en euro, le montant de cette opération est converti en euro dans le circuit interbancaire de votre carte internationale, Mastercard ou Visa.

Certains commerçants ou distributeurs de monnaie peuvent également vous proposer un service de conversion qui vous permettra de régler cette opération directement en euros, selon un taux de change qui sera indiqué au point de vente ou au distributeur.

Afin de vous permettre de comparer les frais de conversion selon que vous effectuerez votre opération dans la devise locale ou directement en euros, votre banque vous communique les frais de conversion monétaire qui seront appliqués si vous réalisez l'opération dans la devise locale.

Ces frais sont exprimés en marge de pourcentage entre les taux appliqués par Visa et Mastercard et les taux de change de référence publiés par la Banque Centrale Européenne (BCE). Ils peuvent être différents de ceux réellement appliqués à vos opérations de paiement car Mastercard et Visa effectuent la conversion au taux de change au moment du traitement, qui pourra être différent de celui où les opérations ont été effectuées.

Le taux de change appliqué sera celui de la BCE, augmenté de la marge appliquée par les réseaux. Les taux indiqués ci-dessous sont donnés sur la base de l'historique des taux de référence de Mastercard et Visa connus.

TABLEAU DES MARGES

	Devise	Visa	Mastercard
CHF	Franc suisse	0,34055 %	0,21508 %
DKK	Couronne danoise	0,03934 %	0,11923 %
HUF	Forint hongrois	1,18913 %	1,09308 %
PLN	Zloty polonais	0,57065 %	0,67514 %
CZK	Couronne tchèque	0,95508 %	1,23328 %
SEK	Couronne suédoise	0,65952 %	0,80263 %
NOK	Couronne norvégienne	1,96731 %	2,31291 %
RON	Leu roumain	0,13187 %	0,27358 %
ISK	Couronne islandaise	1,14274 %	0,73491 %
BGN	Lev bulgare	0,00000 %	0,00000 %

ENVOI D'UNE NOTIFICATION

Lorsque vous réalisez une opération de paiement ou de retrait avec votre carte bancaire internationale, dans une devise de l'Espace Économique Européen autre que l'euro, une notification vous sera transmise, par email ou par SMS, avec le message suivant :

« Opération en devise : le taux de change est le taux publié par la BCE, augmenté de la marge appliquée par Mastercard ou Visa : marge = XX,XXXX % »

La marge indiquée correspond aux frais de conversion, exprimés en marge de pourcentage, entre les taux appliqués par Visa ou Mastercard et les taux de change de référence publiés par la Banque Centrale Européenne (BCE).

À noter : vous pourrez être facturé(e) d'éventuels coûts liés à ces notifications électroniques à l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur de téléphonie mobile.

Cette notification ne sera pas transmise dans les cas suivants :

- **une opération a déjà été réalisée avec la même carte dans la même devise au cours du même mois,**
- **l'opération est effectuée avec une carte de paiement professionnelle, vous avez manifesté votre choix de ne pas la recevoir.**

CHOIX AUTOUR DE LA NOTIFICATION

Sur simple demande à votre conseiller, vous pouvez modifier le moyen par lequel vous souhaitez être informé, ou décider de ne pas recevoir la notification relative au coût de la conversion monétaire.

Les informations relatives au coût de la conversion monétaire exprimé en marge de pourcentage sur les derniers taux de change de référence disponibles émis par la BCE, peuvent être consultées à tout moment sur le site internet du Crédit Mutuel : Tarifs de la banque Crédit Mutuel (creditmutuel.fr)

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354-

N° ORIAS : 07 003 758.